



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE CORNEILLA-DE-LA-RIVIERE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 JUILLET 2020

Conseillers en exercice : 19

Conseillers Présents : 18

Procurations : 1

Convocation : 24 juillet 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-neuf juillet à dix-sept heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement à la salle des Fêtes, rue de la Poste, pour respecter les règles de distanciation sociale, sous la présidence de Monsieur LAVILLE René, Maire.

Présents : M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, M. CLOTTES Gille, Mme DEJARDIN Marie-Anne, M. DIUMENGE Dominique, Mme GHYS Patricia, M. LAFFORGUE Guy, M. LAVILLE René, Mme LIMOUZI MICHEU Angélique, M. LLENSE Gérard, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA Sylvie, M. TORRENT Xavier et Mme VILA-ABARCA Alexandra.

Absent(s) : /

Procuration(s) : Mme PAJOT Christine à M. LAFFORGUE Guy.

Stéphane LORD a été nommé secrétaire de séance.

40 / 2020 - OBJET : BUDGET COMMUNAL – AFFECTATION DU RESULTAT 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

STATUANT sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019

CONSTATANT que le compte administratif présente :

- un **excédent** de fonctionnement de : **372 570,18 €**
- un **excédent d'investissement (avant restes à réaliser)** : **367 634,75 € (001)**
- un **excédent d'investissement (après restes à réaliser)** de : **239 379,39 €**

DÉCIDE d'affecter le résultat comme suit :

POUR MEMOIRE	
. Excédent de fonctionnement antérieur reporté (hors DM)	66 659,73 euros
. Excédent de fonctionnement antérieur reporté (après DM)	112 712,10 euros
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019	
. EXCEDENT :	372 570,18 euros
. DEFICIT :	
EXCEDENT DE CLOTURE AU 31.12.2019	
. Affectation obligatoire	
- à la couverture du besoin en financement de la section d'investissement (cpté 1068) :	0,00€
- à l'apurement du déficit de fonctionnement (report à nouveau débiteur)	0,00 €
. Solde disponible du résultat de fonctionnement affecté comme suit :	
. Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00 €
. Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur (ligne 002)	372 570,18 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

Le Maire,
René LAVILLE



Accusé de réception en préfecture
066-216600585-20200729-2020040-DE
Date de télétransmission : 14/08/2020
Date de réception préfecture : 14/08/2020